

<p>La Nature en l'homme Nature = ensemble des êtres naturels inertes ou vivants, qui naissent spontanément sans l'intervention de l'homme</p> <p>➤ Droit naturel = règle conforme à la nature des choses</p>	<p>La nature de l'homme (comme être socio-culturel capable de morale, société, droit institué) = la Culture (sens anthropologique) = processus et résultat de la transformation de la Nature par l'homme Droit = possibilité de faire ou de ne pas faire quelque chose, entraînant le devoir chez autrui de respecter ce droit Droit moral (motivé par la volonté de faire le Bien <i>in foro interno</i>) # Droit positif, juridique (écrit, institué par un Etat, externe) Morale = réflexion sur les conditions du bien agir et les finalités de nos actions Raison = faculté de juger le vrai/ le faux, de discerner le bien/ du mal</p> <p>➤ Droit naturel = règle conforme à la nature de l'homme, droit à distinguer du droit positif institué</p>		
<p>Pas de « droit naturel » chez Rousseau</p>	<p>« Droit naturel » selon Cicéron = droit moral et raisonnable devant inspirer le droit positif institué</p>	<p>« Droit naturel » selon Hobbes = droit de tout homme sur toute chose (potentia = puissance)</p>	<p>« Droit naturel » selon Locke = droit moral et raisonnable qui empêche les hommes de se faire du mal entre eux</p>
<p>A l'état de nature car état pré-social et pré-culturel où l'homme n'a pas encore franchi le seuil anthropologique : parler de « droit naturel » serait confondre l'homme naturel et l'homme social, projeter le second sur le 1^{er}. Rousseau renvoie dos à dos les conceptions de l'homme naturel comme naturellement méchant (Hobbes) ou naturellement bienveillant (Locke) car il s'agit à chaque fois d'une illusion rétrospective. Nature et droit s'opposent comme nature et culture, le droit étant une invention des hommes. Ni paix ni violence à l'état de nature. « <i>la nature a peu préparé leur sociabilité</i> » / « <i>des hommes sauvages à qui l'on aurait bien de la peine à faire entendre ce que c'est que servitude et domination</i> » / « <i>les liens de la servitude n'étant formés que de la dépendance mutuelle des hommes... situation qui, n'existant pas dans l'état de nature, y laisse chacun libre du joug et rend vaine la loi du plus fort</i> » <u>IId Discours, I</u></p>	<p>Fondateur de la doctrine du droit naturel. Approche naturaliste de la loi héritée du stoïcisme. Assimilation entre nature et raison. La Nature nous enseigne ce qui est juste (ex : l'interdit universel du meurtre ou de l'inceste).</p> <p>Le droit naturel peut et doit inspirer / rectifier le fait du droit positif des Etats quand il devient injuste ou excessif.</p> <p>« <i>Il existe une loi vraie, la droite raison [recta ratio], conforme à la nature, répandue dans tous les êtres, toujours d'accord avec elle-même, éternelle</i> » <u>La République III</u></p>	<p>Droit de l'état de nature que les hommes exploitent pour dominer leur semblable et satisfaire leurs désir « d'acquérir pouvoir sur pouvoir ». Loi du plus fort aboutissant au « chaos de l'état de nature », à la « guerre de chacun contre chacun ».</p> <p>Le droit naturel exige l'instauration d'un droit positif autoritaire (pacte de soumission) pour canaliser les passions humaines et sortir de la guerre civile.</p> <p>« <i>Hors de la société civile chacun jouit d'une liberté très entière, mais qui est infructueuse, parce que comme elle donne le privilège de faire tout ce que bon nous semble, aussi elle laisse aux autres la puissance de nous faire souffrir tout ce qu'il leur plaît.</i> »</p> <p><i>Hors de la société civile, ce n'est qu'un continuel brigandage et on est exposé à la violence de tous ceux qui voudront nous ôter les biens et la vie ; mais dans l'État, cette puissance n'appartient qu'à lui seul. »</i></p> <p><u>Du Citoyen</u></p>	<p>Droit de l'état de nature que les hommes sont tenus de respecter par intérêt ou par devoir car il « <i>ordonne la paix et la conservation de l'humanité</i> ». Il permet une coexistence sociale pacifique entre les hommes vivant en société, avant la constitution d'un Etat politique. Le droit positif devra appuyer de ses sanctions ce droit naturel déjà existant.</p> <p>Etat de nature = « <i>Un état où ils sont parfaitement libres d'ordonner leurs actions, de disposer de leurs biens et de leurs personnes comme ils l'entendent, dans les limites du droit naturel, sans demander l'autorisation d'aucun autre homme ni dépendre de sa volonté</i> » mais « <i>Bien qu'il s'agisse d'un état de liberté, ce n'en est pas un de licence ... tous étant égaux et indépendants, nul ne doit léser autrui ... on ne peut concevoir qu'il existe entre nous une hiérarchie qui nous autoriserait à nous entre-détruire, comme si nous étions faits pour servir d'instruments aux besognes les uns des autres</i> »</p> <p><u>IId Traité du Gouvernement civil</u></p>
<p>Exception ? Seule la pitié naturelle (compassion) pourrait préfigurer une sorte de « devoir naturel » qui servira de base aux futures vertus morales, par la faculté de s'identifier à celui qui souffre, mais c'est une faculté en commun avec l'animal donc pas propre à l'homme...</p>	<p>Cf <i>Antigone</i> se réclame des lois naturelles, morales et éternelles de la famille pour sauver son frère contre les lois positives de Créon : « <i>ni d'aujourd'hui, ni d'hier</i> », « <i>lois non écrites, inébranlables</i> » (Anouilh) / « devoirs sacrés » de Nora envers elle même p. 132/ « le droit d'épargner à son vieux père... le droit de sauver la vie de son mari » p. 52</p>	<p>Cf Calliclès dans le <i>Gorgias</i> de Platon considère au nom du droit naturel des plus forts sur les plus faibles que l'État devrait entériner cette inégalité naturelle entre les hommes. « <i>Nature [droit du plus fort] et loi [démocratique] le plus souvent se contredisent.</i> » ; inégalité naturelle d'Aristote</p>	<p>Cf DDHC : En parlant des droits de l'homme et du citoyen, on présuppose que les droits du citoyen ne font que confirmer et garantir des « <i>droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme</i> » déjà existants. « <i>Les hommes naissent libres et égaux en droits. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme.</i> ».</p>

Evocations d'un « droit naturel » chez LA BOETIE cf Cicéron

Une liberté naturelle innée, toujours déjà là, au moins en puissance (même si corruptible par une mauvaise éducation capable de la faire oublier)

&4 « Notre nature est ainsi faite que les communs devoirs de l'amitié emportent une bonne partie du cours de notre vie ; il est raisonnable d'aimer la vertu »

& 5b « Il y a en tout vice *naturellement* quelque borne que l'on ne peut dépasser »

& 7b « Qu'est-ce que l'homme doit avoir de plus cher que de **se remettre en son droit naturel** et pour ainsi dire de bête redevenir homme ? »

&8 « Le désir de l'avoir [le Bien] leur demeure [aux lâches comme aux courageux] *par la nature* »

&11 à 11b « Si nous vivions avec *les droits que la nature nous a donnés et avec les enseignements qu'elle nous apprend*, nous serions naturellement obéissants aux parents, sujets à la raison et esclaves de personne » ... « il y a en notre âme *quelque naturelle semence de raison* » ... « *la nature, ministre de Dieu et gouvernante des hommes*, nous a tous faits de même forme et comme il semble selon un même moule, *afin que nous nous reconnaissons tous comme compagnons ou plutôt comme frères* »... « elle n'a pas eu *l'intention* de nous mettre en ce monde comme dans un champ clos »... « elle *voulait* faire place à la *fraternelle affection* » ; « cette *bonne mère* » ... « elle nous a donné à tous ce grand présent de la voix et de la parole *pour nous rapprocher et fraterniser davantage* ... *elle a tâché* par tous les moyens de serrer et êtreindre si fort le nœud de notre alliance et société ... *elle ne voulait* pas tant nous faire tous unis que tous uns .. il ne faut pas douter que nous ne soyons *tous naturellement libres* puisque nous sommes tous compagnons » [personnification de la Nature + finalisme naturel]

& 12 « on ne peut tenir personne en servitude sans lui faire de tort ... nous ne sommes pas *nés* seulement *en possession de notre liberté* mais aussi avec une propension à [avec affectation de] la défendre »

& 12 e « l'homme, *seul né véritablement pour vivre libre* » ... « le souvenir de *son être premier* »

& 14 « quelques *peuples tout neufs* ... il ne faut pas douter qu'ils préférassent obéir à la raison seule »

& 14g « *les semences de bien que la nature met en nous* »

& 16b « *en toutes contrées, en tout air*, est amère la sujétion et plaisante la liberté »

& 16d « *La nature de l'homme est bien d'être libre* et de vouloir l'être ... ce qui seul est *inné* chez lui, c'est ce à quoi *sa nature simple et non altérée* l'appelle ».

Evocations d'un « droit naturel » chez MONTESQIEU cf Locke

Un droit naturel implicitement présent derrière le droit des gens, la puissance paternelle et la notion de justice universelle ...

« Je t'ai souvent ouï dire que les hommes étaient *nés vertueux* et que la justice était une *qualité* qui leur est aussi *propre* que l'existence » 10

[Les bons Troglodytes] « ils avaient de l'humanité ; ils connaissaient la justice ; ils aimaient la vertu ... liés par *la droiture de leur coeur* ... C'était dans ces assemblées que parlait *la nature naïve* ; c'est là qu'on apprenait à donner le coeur et à le recevoir ... les délices de la vie champêtre et le bonheur d'une condition toujours parée de l'innocence » 12

« *La justice est éternelle* et ne dépend point des conventions humaines ... Quel repos pour nous de savoir qu'il y a *dans le coeur de tous ces hommes* un principe intérieur qui combat en notre faveur et nous met à couvert de leurs entreprises ! ... Quand un homme s'examine, quelle satisfaction pour lui de trouver qu'il a *le coeur juste* ! ... Si j'étais sûr de suivre toujours inviolablement *cette équité que j'ai devant les yeux*, je me croirais le premier des hommes. » 83

Les hommes « *naissent tous liés les uns aux autres* ; un fils est né auprès de son père et il s'y tient : voilà la société et la cause de la société » 94

« Les traités de paix sont si sacrés parmi les hommes qu'il semble qu'ils soient la voix de *la nature, qui réclame ses droits*... celle des deux sociétés qui doit périr, privée de *sa défense naturelle par la paix*, la peut chercher dans la guerre. Car la nature, qui a établi les différents degrés de force et de faiblesse parmi les hommes, a encore souvent égalé la faiblesse à la force par le désespoir... **Voilà le droit des gens ou plutôt celui de la raison** » 95

[Selon les Anglais] « Un mari, une femme, un père et un fils ne sont *liés entre eux que par l'amour* qu'ils se portent ou par les bienfaits qu'ils se procurent et ces motifs divers de reconnaissance sont l'origine de tous les royaumes et de toutes les sociétés ... rien ne les lie, rien ne les attache à lui [au prince] et **ils rentrent dans leur liberté naturelle** »

« Si une fatale invention venait à se découvrir, elle serait bientôt prohibée par le droit des gens ; et le consentement unanime des nations ensevelirait cette découverte » 106

« [La puissance paternelle] C'est de toutes les puissances celle dont on abuse le moins ; c'est la plus sacrée de toutes magistratures ; c'est la seule qui ne dépend pas des conventions et les a même précédées ... *la première autorité légitime* » 129

« J'ai réformé tes lois sur *celles de la nature* » 161

